



## COMMUNIQUÉ – RÉACTION A LA SUPPRESSION DE LA CORONAPISTE SUR LA RD 86

Saint-Maur des Fossés, le 11 septembre 2020,

Les maires de Saint-Maur et Créteil ont demandé, et obtenu immédiatement, la suppression de la coronapiste créée lors du déconfinement sur la RD 86 à Créteil et à Saint-Maur.

PVSM regrette profondément cette décision et ce renoncement, à contresens des avancées majeures obtenues pour le développement de la place du vélo en Île-de-France depuis le début de l'année.

Dans son courrier au Président du Conseil Départemental, M. Berrios évoque comme principal argument à l'appui de sa demande le danger que ces pistes représenteraient pour les usagers, et préfère développer des itinéraires alternatifs. Rappelons tout de même que ces pistes desservent plusieurs lycées et collèges, une université, et que leur fermeture aura pour conséquence de contraindre un grand nombre de jeunes, soit à renoncer au vélo, soit à se frayer un chemin au milieu des véhicules motorisés sur une 2 x 2 voies, ce qui n'est pas gage de sécurité améliorée...

M. Berrios prône des itinéraires alternatifs pour le vélo, sans aucune concertation avec les usagers qui, s'ils étaient consultés, pourraient lui expliquer que c'est en sécurisant les itinéraires les plus directs que l'on pourra réellement développer l'usage du vélo, pas en contraignant les usagers d'un mode de transport respectueux de l'environnement, peu consommateur d'espace et favorisant la santé publique à effectuer des détours pendant que les véhicules motorisés continuent d'occuper l'immense majorité de l'espace et à bénéficier des itinéraires les plus directs.

Les comptages réalisés par PVSM montrent qu'entre juillet et septembre, la part modale du vélo a doublé sur ces pistes entre 7h00 et 9h30, passant de 5 % à 12 %, et atteignant jusqu'à 18 % entre 7h30 et 8h00, et ce malgré l'effacement progressif des marquages au sol. L'expérimentation mérite d'être poursuivie et la Ville de Saint-Maur doit proposer au département des façons d'améliorer la matérialisation de la piste plutôt qu'exiger sa suppression. La période récente a suffisamment montré que la présence d'infrastructures sécurisées créait un usage massif des pistes cyclables, et cela se vérifierait à Saint-Maur également si l'on s'en donnait la peine.

Il devrait en être ainsi lors de tous les travaux de voirie pour lesquels la loi oblige à prévoir des aménagements cyclables spécifiques, alors qu'il n'en a rien été lors de tous les chantiers de l'été. La loi est donc bafouée au mépris des usagers.

Développer réellement l'usage du vélo pour protéger la santé des habitants nécessite une politique volontariste et courageuse. Renoncer à une expérimentation après quelques mois seulement, sans évaluation ni concertation n'est pas responsable et nous attendons du maire le début d'une concertation toujours attendue pour œuvrer, ensemble, à faire de Saint-Maur la ville apaisée qu'elle devrait être. La commission extra-municipale « vélo » doit ainsi être réinstallée au plus vite dans un nouvel état d'esprit, pour que de vrais échanges de travail puissent enfin avoir lieu.

Le conseil d'administration de Place au Vélo Saint-Maur

Contact :  
Simon Cordonnier  
Vice-Président  
*[vice-president@placeauvelo-saintmaur94.org](mailto:vice-president@placeauvelo-saintmaur94.org)*